

Don huit cent vingt deux le jour de mois d'août par
 devant nous Louis Joseph Claude More officier de l'Etat
 de la commune de Wignacourt département de pas de Calais
 Canton de Sambre, dont comparut Jacques Francois Joseph
 Denette né en cette commune le dix huit mil sept cent
 quatre vingt six, et y domicilié, cultivateur, fils légitime
 de feu Charles Bernard Denette décédé en cette commu

2^e p^o

le neuf décembre mil huit cent neuf, comme il est
 constaté par l'acte de décès déposé aux archives
 de notre commune, et de Marie Francois Jacqueline Noet
 Dociens se présente et cohabitante et Demoiselle Marianne
 Joseph Pichon née en cette commune le douze avril mil
 sept cent quatre vingt trois fille légitime de Jacques Joseph
 Pichon, cultivateur domicilié en cette commune, et de
 Marianne Joseph Obert se présente et cohabitants,
 lesquels nous ont requis de procéder a la célébration du
 mariage projeté entre eux, et dont les publications
 ont été faites devant la principale porte de notre Mairie
 commune, savoir la première le vingt six juillet et la
 seconde le deux août pour le dimanche, à heure de midi.
 Aucun opposition audit mariage ne nous ayant été
 signifiée pendant droit a leur acquisition après avoir
 donné lecture de tout les pieux et de tous mentions et de
 l'acte de mariage civil substitué au mariage
 civil demandé au futur époux et a la future épouse
 ils ont consenti de passer pour mari et pour femme,
 chacun dans ce qui dépend de leur consentement et affirmativement
 déclaré au respect de la loi que Jacques Francois Joseph
 Denette et la Delle Marianne Joseph Pichon ont
 unis par le mariage de quoi a été dressé acte en
 présence de Charles Obert Joseph Denette père
 de l'époux âgé de quarante ans, cultivateur de Pierre
 Francois Joseph Debeireux âgé de vingt un ans habitant
 germain de l'époux manouvrier de Jacques Joseph Pichon
 âgé de vingt sept ans cultivateur et de Jean Marie
 Thuchette âgé de soixante deux cultivateur, le premier
 père de l'époux et le second tuteur, tous quatre domiciliés
 en cette commune, lesquels après qu'il leur en a été donné
 lecture, a été signé avec nous par l'époux le premier
 témoin et le quatrième les autres et l'épouse ayant
 déclaré n'avoir jamais été mariés et signer
 Jean Moreau
 Denette Elisabeth Denette

Mairie de Wignacourt
 Approuvé



M.1812.8.5

L'an mil huit cent douze le cinq du mois d' aout, par devant nous Louis Joseph Cleuet Maire officier de l'Etat Civil de la commune de Wizernes departement du pas de Calais Canton de Lumbres, Sont comparus jacques francois joseph Denekre né en cette commune le trois juin mil Sept cent quatre Vingt Six, et y domicilié, cultivateur, fils legitime de feu Charles Bernard denekre décédé en cette Commune le neuf decembre mil huit cent neuf, comme il est constaté par l' acte de décès déposé aux archives de notre mairie, et de marie françoise jacqueline noel Lescieux ci présente et consentante et demoiselle Marianne josephe pichon née en cette commune le douze avril mil Sept cent quatre Vingt trois fille légitime de jacques joseph pichon, Cultivateur domicilié en cette commune, et de Marianne josephe Obert cy présent et consentants; lesquels nous ont Requis de procéder a la célébration du mariage projeté entre eux, et dont les publications ont été faites, devant la principale porte de notre Maison commune, Savoir la premiere, le Vingt Six juillet, et la Seconde le deux aout jour de dimanche, a heure de midi, Aucune opposition audit mariage ne nous ayant été Signifié, faisant droit a leur Requisition après avoir donné lecture de toutes les pieces cy dessus mentionnées, et du

chapitre VI du titre du titre du code civil intitulé du mariage

avons demandé au futur epoux et à la future épouse S'ils Veulent Se prendre pour mari et pour femme, chacun d'eux ayant Repondu Séparement et affirmativement déclarons au nom de la loi que jacques francois joseph Denekre et la delle marianne josephe pichon Sont unis par le mariage : de quoi avons dressé acte en présence de charles Bertin joseph Denekre frere de lépoux, agé de quarante ans, cultivateur, de pierre francois joseph Lescieux agé de Vingt un ans cousin germain de lépoux manouvrier, de jacques joseph pichon agé de Vingt Sept ans cultivateur, et de jean marie huchette agé de Soixante douze Cultivateur, le premier frere de lépouse et Second cousin, tous quatre domicilié en cette commune, lesquels après qu'il leur en a été donné lecture, a été Signé avec nous par lépoux, le premier temoin et le quatrieme, les autres et lépouse ayant déclaré n'avoir jamais Scu Signer *LjCleuet*
jean mari hucet jfj Denekre cbj denekre